



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

A 4

Question écrite n° 56934

Texte de la question

M. Guy Drut attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur les nuisances engendrées par la présence de la barrière de Coutevroult sur l'autoroute A 4 en Seine-et-Marne. Depuis plusieurs années maintenant, plusieurs collectifs, dont celui des maires du nord de la Seine-et-Marne, font état de leur préoccupation quant à la présence de cette barrière de péage, tant celle-ci est source de mécontentement des administrés et acteurs économiques locaux. La suppression de la barrière de péage apparaît comme une nécessité allant de pair avec un développement économique et local harmonieux. Il lui demande quelles solutions alternatives à la présence du péage de Coutevroult sont envisagées par le ministère.

Texte de la réponse

S'agissant de l'engorgement de l'Est seine-et-marnais, une réflexion vient d'être engagée avec l'établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée et la direction départementale de l'équipement de Seine-et-Marne, sur la desserte du secteur IV de Marne-la-Vallée, de façon à prendre en compte la problématique de l'ensemble des déplacements et dessertes des secteurs III et IV de cette ville et du développement de Meaux et du Créçois. Pour ce qui concerne le péage de Coutevroult sur l'autoroute A 4, de nombreuses concertations et réflexions ont déjà été menées entre les représentants de l'Etat, la société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France et les collectivités locales, afin d'appréhender les solutions envisageables, compte tenu des implications juridiques et financières d'une modification du système de péage actuellement en place. Dans le but d'obtenir des données objectives, un audit financier indépendant a été engagé, en partenariat avec le conseil général de Seine-et-Marne, qui permettra d'expertiser l'impact financier de plusieurs scénarios évoqués dans ce cadre. Les conclusions de cet audit devraient être connues au début du deuxième trimestre 2001 et permettre d'opter avec les collectivités, pour une solution pérenne qui garantisse le principe d'égalité des usagers devant le péage tout en évitant une congestion du trafic sur l'A 4 due aux reports.

Données clés

Auteur : [M. Guy Drut](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56934

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 janvier 2001, page 395

Réponse publiée le : 26 mars 2001, page 1836